GIGONDAS



DEPARTEMENT DU VAUCLUSE

PIECE N° 3.3

Plan Local d'Urbanisme

Révision n°1

Plan de zonage village

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
VAUCLUSE

Conçu par	COMMUNE
Dressé par	SOLIHA Vaucluse
C.MIROUX	Directrice
JB. PORHIEL	Responsable urbanisme
R. FAREL	Assistante d'études urbanisme

Echelle : 1/1500

11/12/2025

LEGENDE

- Espaces Boisés Classés
- Emplacements réservés
- Zone non aedificandi
- Elément identifié au titre de l'article L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme
- Elément identifié au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- PPRi "Sud-Ouest du Mont-Ventoux"
- PPRi bassin versant de l'Ouvèze

EMPLACEMENTS RESERVES

N° - Destination - Bénéficiaire - Superficie

1 - Extension du cimetière - Commune - 1 473 m²

2 - Extension de la STEP - Commune - 2 075 m²

N

A
UC
UV
Ns
UB
1AU
1AUh
UA
Ap
N
Nm
Nstep
②
①
Nf1
Af1

Hameau de la Beaumette